

LA SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE

REPENSER L'USAGE DES BÂTIMENTS

Vers un service public plus efficient

Sobriété d'usage :

Utiliser correctement ses équipements et avoir un usage sobre



De quoi parle-t-on ?

Repenser l'usage des bâtiments consiste à **réduire les consommations** tout en assurant que ces dernières permettent de répondre au confort des usagers.

On peut alors jouer sur :

- **les horaires d'ouverture**,
- **l'organisation des services** entre plusieurs bâtiments ou au sein d'un même bâtiment, ou encore
- travailler sur l'implantation de nouveaux bâtiments afin d'en assurer un **accès piéton ou vélo** proche de la population concernée.

Qu'y gagne-t-on ? (Économique, social, environnemental, ...)

Des économies grâce à :

- La **réduction des consommations énergétiques liées aux horaires d'ouvertures** ou au regroupement d'activités au sein d'un même local. 50 % c'est la part du chauffage dans la consommation d'énergie au bureau.
- La **valorisation économique d'un bien** en le cédant afin de dégager une ressource financière pour la collectivité

La **réorganisation des bureaux** peut être l'occasion pour les agents d'échanger alors que jusqu'à présent ils n'avaient pas l'occasion de le faire.

L'**accessibilité des bâtiments via des modes doux** participe à la santé des citoyens. Et en vélo, on est 2 à 3 fois moins exposé aux polluants de l'air qu'en voiture dans les embouteillages

➔ **Les économies réalisées peuvent aider à financer :**

- **L'achat de matériel** de bureaux plus adaptés ou performants.
- **De nouveaux services à la population.**

Et techniquement, comment fait-on ?

Travailler en amont avec les usagers et bien communiquer par la suite :

- **Inclure les usagers dans les réflexions** avant les prises de décisions pour s'assurer de prendre en compte leurs besoins.
- **Leur rappeler et réexpliquer quelles sont les mesures prises et pourquoi.**

Horaires d'ouverture des bâtiments :

- Il faut s'interroger sur les **horaires d'ouverture des bâtiments**. A-t-on besoin d'ouvrir aux mêmes horaires en été et en hiver ? Cette question est d'autant plus importante que le bâtiment a des consommations liées au chauffage : piscine, gymnase, bâtiment tertiaire.

Organisation au sein des bâtiments et nombre de bâtiments de la collectivité :

- **Il est recommandé de s'assurer que toutes les zones du ou des bâtiments sont utilisées** et si elles le sont tout au long de l'année. Pour cela, on peut commencer par réaliser un **plan d'activités pour analyser l'utilisation du patrimoine**.
 - Ce plan d'activité doit permettre de s'interroger sur le **regroupement d'activités** lorsque c'est possible ; de travailler sur l'articulation des activités en fonction des horaires associés ; d'envisager certaines réunions ou activités à distance. L'objectif étant de ne pas multiplier les bâtiments ou parties de bâtiment utilisant de l'énergie.
 - La question à ne pas oublier est de **vérifier la pertinence de conserver ou de se séparer d'un bâtiment**, dont l'entretien est coûteux pour la collectivité.

Faciliter l'accès en mode doux des bâtiments :

- Cela nécessite de penser à **l'accessibilité des bâtiments** que ce soit pour les bâtiments existants et encore plus lors de la création de nouveaux bâtiments.
 - Pour cela, il faut s'assurer que le bâtiment est facilement **accessible aux piétons et aux vélos** et que des parkings vélos sont installés à proximité.
 - Pour l'implantation de **nouveaux bâtiments**, il faut s'assurer que le bâtiment est situé **assez proche des usagers** pour qu'ils puissent venir sans utiliser de véhicule à moteur.

Pour aller plus loin ?

Sources et documentation technique

- [Augmentation des prix de l'énergie : Les 8 Eco-gestes des collectivités – FNCCR – 2022b](#)
- [Écoresponsable au bureau – ADEME – 2023](#)
- [Générer de nouvelles capacités d'investissement dans la rénovation énergétique : céder son patrimoine – FNCCR – 2022a](#)
- [Fiches d'accompagnement à la mise en oeuvre d'actions de sobriété énergétique en hiver - ACTEE - 2023](#)

Contacts

- Référent.e Plan Climat Air Energie Territorial de l'intercommunalité
- Technicien conseil du SEHV référent auprès de la collectivité

— QUE FAIT MA COLLECTIVITÉ EN TERMES DE SOBRIÉTÉ ?

Elle rénove un bâtiment plutôt que d'en construire un nouveau

Coller la photo
du bâtiment ici

Elle s'évertue à diminuer sa consommation énergétique

Elle participe à la baisse des émissions de gaz à effet de serre

— QUE FAIT MA COLLECTIVITÉ EN TERMES DE SOBRIÉTÉ ?

Elle réduit les horaires d'ouverture en hiver pour réduire le chauffage mais pas en été !

Coller la photo de votre planning d'hiver

Elle s'évertue à diminuer sa consommation énergétique

Elle participe à la baisse des émissions de gaz à effet de serre